



21 juillet 2010

Le passage de l'enseignement fondamental à l'enseignement postprimaire

Juillet 2010

À la fin de l'année scolaire 2009/2010, 5349 élèves de l'enseignement fondamental ont été orientés vers l'enseignement postprimaire.

De ces élèves, 5095 (95,3%) avaient participé à la fin du cycle 4.2 à la procédure régulière d'orientation de l'enseignement fondamental vers l'enseignement post-primaire.

254 élèves (4,7%) ont été orientés vers l'enseignement postprimaire avant la fin régulière de l'enseignement fondamental, en raison de leur âge, de leur retard scolaire ou, le cas échéant, de leurs capacités d'apprentissage avancées.

Au total, les résultats après recours montrent que 36,3% des élèves ont été orientés vers l'enseignement secondaire, 50,1% vers l'enseignement secondaire technique et 12,9% vers le régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique. Moins de 1% des élèves passeront une année supplémentaire dans le cycle 4 de l'enseignement fondamental en 2010/2011.

Orientations vers l'enseignement postprimaire	Rallongement de cycle				Total	
	7e ES	7e ST	7e MO			
à la fin du cycle 4.2	1939	2674	444	38	5095	95,3%
	38,1%	52,5%	8,7%	0,7%	100,0%	
avant la fin régulière de l'enseignement fondamental	2	4	248		254	4,7%
	0,8%	1,6%	97,6%		100,0%	
Total	1941	2678	692	38	5349	100,0%
	36,3%	50,1%	12,9%	0,7%	100,0%	

Procédure d'orientation à la fin du cycle 4.2

La procédure d'orientation régulière prévoit qu'un avis d'orientation est émis par un conseil d'orientation institué pour chaque classe du cycle 4.2, présidé par l'inspecteur d'arrondissement qui assure la coordination de toutes les opérations, et composé en outre par l'institutrice ou l'instituteur titulaires de la classe du cycle 4.2 ainsi que par un professeur de l'enseignement secondaire et un professeur ou instituteur de l'enseignement secondaire technique. Un psychologue du Centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS) participe au conseil d'orientation avec voix consultative si les parents optent pour son intervention. L'avis d'orientation constitue l'élément central de la procédure. Si les parents l'acceptent, cet avis vaut admission soit dans une classe modulaire du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique, soit dans une classe de 7e de l'enseignement secondaire technique, soit dans une classe de 7e de l'enseignement secondaire.

En 2009/2010, le conseil d'orientation a émis un avis d'orientation vers l'enseignement postprimaire concordant avec celui des parents pour 4357 élèves ayant participé à la procédure d'orientation: 36,7% des élèves ont été orientés vers une classe d'orientation (7e ES) et 44,9% ont été orientés vers une classe de 7e de l'enseignement secondaire technique à la fois par les parents et les conseils d'orientation. Dans 1% des cas, les conseils ont orienté les élèves vers une voie pédagogique plus exigeante que les parents, 11,5 % des élèves ont obtenu un avis moins favorable par les conseils que par les parents.

		N	en %
Concordances	concordances ES	1870	36,7%
	concordances ST	2287	44,9%
	concordances MO	200	3,9%
Discordances défavorables	p: ST; c: MO	242	4,8%
	p: ES; c: MO	2	0,04%
	p: ES; c: ST	344	6,8%
Discordances favorables	p: MO; c: ST	8	0,2%
	p: ST; c: ES	44	0,9%
Rallong. de cycle/sans avis des parents	Rallong. de cycle/s.a. des parents	97	1,9%
Total		5094¹	100,0%

Pour ce qui est des recours, on distingue deux procédures différentes:

- L'examen de recours vers l'enseignement secondaire est organisé pour les élèves qui sont orientés vers une classe de 7e de l'enseignement secondaire technique et dont les parents souhaitent une inscription en classe de 7e de l'enseignement secondaire.
- La commission de recours, désignée par le ministre ayant l'Éducation nationale dans ses attributions statue, après avoir entendu l'inspecteur d'arrondissement concerné, sur les cas qui lui sont soumis par les parents des élèves bénéficiant d'une orientation vers une classe modulaire du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique et qui demandent une admission à la classe de 7e de l'enseignement secondaire technique.

En 2009/2010, 152 élèves se sont présentés à l'examen d'admission en 7e ES, 12,5% des candidats ont réussi l'examen et ont été admis à l'enseignement secondaire.

113 demandes de recours avaient été introduites auprès de la Commission de recours, 24,8% ont été retenues.

Orientation vers l'enseignement primaire avant la fin du cycle 4.2

En raison de leur âge, de leur retard scolaire ou leurs capacités d'apprentissage avancées, 254 élèves ont été orientés vers l'enseignement postprimaire avant la fin régulière de l'enseignement fondamental. Le nombre de ces élèves a pu être déterminé pour la première fois en 2009-2010 grâce à la mise en place d'un nouveau système de gestion informatisée des avis d'orientations.

La majorité de ces élèves a été orientés vers une classe de l'enseignement préparatoire modulaire (97,6%). 1,6% fréquenteront une classe de 7e de l'enseignement secondaire technique en 2010/11, moins d'un pourcent une classe de 7^e d'orientation de l'enseignement secondaire.

71,3% des élèves orientés avant la fin de l'enseignement fondamental vers l'enseignement postprimaire proviennent d'un cycle 4.1, 27,2% d'un cycle 3.2 et 1,6% d'un cycle 3.1.

Cycle initial	N	%
Cycle 3.1	4	1,6%
Cycle 3.2	69	27,2%
Cycle 4.1	181	71,3%
Total	254	100,0%

¹ Un élève n'ayant pas fréquenté l'enseignement fondamental en 2009/10 au Luxembourg, s'est présenté directement à l'examen d'admission en 7e ES.